

STATUT APPRENANT EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue s'adresse à tous les adultes ayant quitté le système de formation initiale et souhaitant progresser dans leur vie professionnelle grâce à l'obtention d'un diplôme ou l'acquisition de nouvelles compétences. La personne qui s'inscrit au titre de la formation professionnelle continue aura le statut d'**apprenant de la formation professionnelle continue**.

Toutes les personnes s'inscrivant à l'IPER, sauf cas particulier, relèvent de ce statut.

- Une convention de formation professionnelle sera établie entre l'employeur/employeur et l'IPER
- Ou un contrat de formation professionnelle sera établi entre la personne et l'IPER

STATUT AUDITEUR LIBRE

- Est considéré comme Auditeur Libre (AL) une personne choisissant de suivre une ou plusieurs formation(s) sans objectif professionnel et sans évaluation des acquis
- Financement individuel uniquement

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour le titre Chargé(e) de mission pastorale : voir conditions particulières p. 5

Pour les DUER, DUFPP, CUER, CERLI, CERPAL :

- Être titulaire du baccalauréat ou équivalence (pour les étrangers).
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française. À l'inscription, il vous sera demandé de justifier d'un niveau de langue certifié : DELF B2 (Diplôme d'Études en Langue Française) ou à défaut un test de niveau organisé par l'ILCF (UCLy) (pour les étrangers).
- Pour le DUFPP : être envoyé par sa structure (service diocésain, congrégation religieuse, établissement scolaire) et fournir une lettre d'envoi.

Pour les modules à la carte, les Lundis de théologie pastorale et les sessions :

Aucun niveau demandé, mais une aptitude à suivre une formation de niveau universitaire est recommandée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour le titre Chargé(e) de mission pastorale :

- Entretien pédagogique avec la responsable pédagogique de la certification afin de définir le cursus de formation (rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de l'IPER) - Prévoir de fournir un CV avant l'entretien

Pour les DUER, DUFPP, CUER :

- Prise de RDV en envoi du règlement des études
- Entretien pédagogique avec la direction de l'IPER afin de définir le cursus de formation (RDV à prendre auprès du secrétariat de l'IPER) puis inscription pédagogique (dossier pédagogique à remplir pour tous)
- Réception du devis et du contrat pédagogique envoyés par le secrétariat
- Renvoi du contrat pédagogique signé par l'étudiant. Devis signé par l'employeur
- Dossier administratif pour une première inscription (dossier à envoyer par mail) et pièces à fournir : voir dossier d'inscription et règlement des études
- La convention/contrat de formation professionnelle sera également envoyé(e) par le secrétariat dès que votre dossier (administratif et pédagogique) sera finalisé

Pour les inscriptions hors cursus : Inscription auprès du secrétariat de l'IPER

Pour le CERPAL et le CERLI : entretien possible pour discernement. Commission d'admission sur dossier d'inscription avec lettre de motivation et CV professionnel et ecclésial.

TARIFS*

Nb d'heures		14,25€/heure
8	TD méthodologie approfondie	114,00€
10	TD d'histoire	142,50 €
12	Cours et TD Philo / Sciences humaines	171,00 €
14	Cours Histoire / Lundis de théo pastorale / TD morale	199,50 €
18	TD d'exégèse	256,50 €
20	Cours Morale / Exégèse / TD dogme	285,00 €
22	Cours Dogme	313,50 €
24	Théologie pratique / Analyse de pratiques	342,00 €
45	Session 1, 3 et SAPPEL	641,25 €
60	Session 2	855,00 €
85	Bloc 3 : session 3 + 40h cours	1 211,25 €
104	Bloc 2 : session 2 + 44h cours	1 482,00 €
111	Bloc 1 : session 1 + 66h cours	1 581,75 €
Forfait	Titre [sur deux ans]	4 987,50 €
Forfait	CERLI	1 600,00 €
Forfait	CERPAL	1 500,00 €
Forfait	Formation pratique	494,00 €

* Le tarif des cours est un tarif semestriel et le tarif des TD / sessions / blocs est un tarif annuel.

Les blocs peuvent être financés via le compte CPF. Les personnes ayant déjà validé des cours intégrés aux blocs pourront bénéficier de la réduction correspondante.

Conformément aux conditions générales de vente : si vous êtes bénévole dans une structure ecclésiale ou si vous effectuez votre formation à titre individuel, un tarif préférentiel peut vous être appliqué et un devis personnalisé vous sera alors établi.

FRAIS ANNUELS POUR TOUTE INSCRIPTION

Ces frais sont à ajouter au coût de la formation [sauf forfaits CERLI et CERPAL] :

- 110 € : frais administratifs
- 50 € : bibliothèque [optionnel pour certaines formations]
- 15 € : fond de solidarité étudiants
- 57 € : frais administratifs pour les Lundis de théologie pastorale ou inscription à un seul cours
- Pour un dossier d'inscription avec des demandes d'équivalence, un dossier d'équivalence doit être complété et fournis avec le dossier d'inscription. Voir avec le secrétariat.

Tarifs indicatifs pour l'année universitaire 2024-2025 et susceptibles d'évoluer suite à la répercussion de l'augmentation annuelle des tarifs de l'UCLY, pour les années suivantes.



Tout travail non validé ou non rendu dans l'année universitaire en cours donnera lieu à une réinscription l'année universitaire suivante [frais administratifs].